

Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical (Salle Polyvalente de Beaulieu) Mercredi 02 mars 2022

CDC LE PAYS DES VANS EN CEVENNES Délégués titulaires Présents Absents Délégués suppléants Absents Présents BORIE Jean-François X **BALMELLE Robert FEUILLADE** Delphine X **DOLADILLE Monique** MANIFACIER Jean-Paul BASTIDE Bérengère **ALLAVENA Serge** X ARAKELIAN Jean-Jacques GARRIDO Jean-Manuel MANIFACIER Christian MICHEL Jean-Marc Pouvoir à Serge ALLAVENA ROGIER Jean-Paul **ROCHE Bruno BRUYERE-ISNARD Thierry ROUVEYROL Bernard** NOËL Daniel **THIBON Pierre** LAGANIER Jean-Marie CDC DU PAYS BEAUME Délégués titulaires Absents Délégués suppléants **GONTIER Philippe** X LACOUR Gladie **MAZILLE** Didier X LASTELLA Carole **DEYDIER BASTIDE Jean-Marc BOISSIN Eric** CHOTIN Marie-Hélène X MARCHAL Yannick **DUCLOUX Sébastien** X **BELVA Nathalie** PARMENTIER Luc X CHASTAGNIER Geneviève **DEFFREIX Christophe** X Pas de suppléant **DUCROS Loïc** X BERRES Thierry Délégués titulaires Absents Délégués suppléants **CAROUGET Brigitte** TUAILLON Alain **CERVINO Vincent** X DEVERNAY Anne-Sophie **MEYCELLE Patrick** X LACOMBE Michel BELLANGER Pierre X **TESTUT Yves** HASSAPIS Renée X **DEMOMENT Florence LACOSTE Louise** X **BALLOY Patricia FEUILLOLEY Jean-Marc** X VANESSE Carole AGERON Claude DELON Jean- Claude **BESANCENOT Thierry** X MAUDUIT Jean-Yvon **COROMINA Jean CLEMENT Guy TOULOUZE Eric** X CHARRON Jocelyne **GARCIA Denise BOULLE Didier** X (Denise GARCIA) MARRON Jacques X CHARMASSON Guy PESCHAIRE Christian X SUEUR Julien Délégués titulaires Absents Délégués suppléants **BOFILL** Olga Pouvoir à Jean-François BORIE CHAMPETIER Christophe

PAYAN Jean-Christophe

Assistait à la réunion: M. GAUTHIER Jérôme (Directeur du SICTOBA)

Pouvoir à Jean-François BORIE

A été élu secrétaire de séance : M. ALLAVENA Serge A été élu Président de séance : M. MEYCELLE Patrick

GILLES Cyril

1 – Approbation des comptes administratifs (budget général et budgets annexes) et des comptes de gestion de l'année 2021

1.1 - Budget général

Les différents résultats ont été largement commentés lors de la présentation.

Le résultat de l'exercice 2021 est le suivant :

- Il présente un excédent d'investissement s'élevant à 553 946,98 € et un déficit d'investissement en restes à réaliser s'élevant à 320 500 € soit un excédent total de financement s'élevant à 233 446,98 €.
- □ Il présente un excédent de fonctionnement s'élevant à 745 463,22 €.

Considérant l'excédent de fonctionnement, il est décidé :

- d'affecter la somme de 745 463,22 € au compte 002 excédent de fonctionnement reporté du budget.

<u>& Le Compte de gestion et le Compte administratif du budget général sont adoptés à la majorité des membres présents (21 voix pour et 1 abstention).</u>

1.2 - Budget annexe « Déchetteries »

Les différents résultats ont été largement commentés lors de la présentation.

Le résultat de l'exercice 2021 est le suivant :

- Il présente un excédent d'investissement s'élevant à 51 192,78 € et un déficit d'investissement en restes à réaliser s'élevant à 213 789 € soit un besoin total de financement s'élevant à 162 596,22 €.
- □ Il présente un excédent de fonctionnement s'élevant à 1 751 928,04 €.

Considérant l'excédent de fonctionnement, il est décidé :

- d'affecter la somme de 162 596,22 € au compte 1068 investissement,
- d'affecter la somme de 1 589 331,82 € au compte 002 excédent de fonctionnement reporté du budget.

<u>& Le Compte de gestion et le Compte administratif du budget annexe « Déchetteries » sont adoptés à l'unanimité des membres présents.</u>

1.3 - Budget annexe « Collecte sélective »

Les différents résultats ont été largement commentés lors de la présentation.

Le résultat de l'exercice 2021 est le suivant :

- □ Il présente un excédent d'investissement s'élevant à 167 434,15 €.
- □ Il présente un excédent de fonctionnement s'élevant à 202 202,95 €.

Considérant l'excédent de fonctionnement, il est décidé :

- d'affecter la somme de 202 202,95 € au compte 002 excédent de fonctionnement reporté du budget.

Le Compte de gestion et le Compte administratif du budget annexe « Collecte sélective » sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

1.4 - Budget annexe « Toiture photovoltaïque »

Les différents résultats ont été largement commentés lors de la présentation.

Le résultat de l'exercice 2021 est le suivant :

- Il présente un excédent d'investissement s'élevant à 17 006 € et un excédent d'investissement en restes à réaliser s'élevant à 5 377 € soit un excédent total de financement s'élevant à 22 383 €.
- □ Il présente un excédent de fonctionnement s'élevant à 7 798,38 €.

Considérant l'excédent de fonctionnement, il est décidé :

- d'affecter la somme de 7 798,38 € au compte 002 excédent de fonctionnement reporté du budget.

<u>Sele Compte de gestion et le Compte administratif du budget annexe « Toiture photovoltaïque » sont adoptés à l'unanimité des membres présents.</u>

2 – Convention entre la CDC du Rhône Aux Gorges de l'Ardèche et le SICTOBA relative à l'utilisation de la déchetterie située sur la commune de Saint-Remèze par une partie de la population de la CDC DRAGA

Le Président rappelle à l'assemblée qu'à compter du 1^{er} janvier 2014, la commune de Saint Remèze qui a adhéré à la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche a fait son entrée au SICTOBA. La gestion de la déchetterie installée sur cette commune a été confiée au SICTOBA.

Il rappelle également que la Communauté de Communes Du Rhône Aux Gorges de l'Ardèche (CDC DRAGA) nous avait demandé s'il était possible de continuer d'accepter sur la déchetterie de Saint Remèze les habitants des communes de Gras, Larnas et Bidon.

En effet, ce site est, pour les habitants de ces communes, plus proche que les déchetteries gérées par la Communauté de Communes auxquelles ils ont normalement accès.

Une convention fixant les modalités financières et techniques avait donc été passée. Compte tenu des travaux réalisés par le syndicat pour la mise en conformité règlementaire de cette déchetterie et son extension, de nouvelles filières de tri sont maintenant envisageables.

Le Président propose la passation d'une nouvelle convention qui intègre l'ensemble de ces nouvelles dispositions. Il en donne lecture à l'assemblée.

3 – Création d'un poste de Technicien

Monsieur le Président explique que considérant l'ampleur actuelle du service déchetteries et maintenance géré en régie, il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi de technicien d'une durée hebdomadaire de 35 heures, en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi.

Il explique que l'agent qui occupe actuellement ce poste sur le grade d'agent de maîtrise a bénéficié de la promotion interne.

- <u>§ Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents décide :</u>
- d'accéder à la proposition de Monsieur le Président,
- de créer à compter du 01/04/2022 un poste de Technicien (catégorie B) de 35 heures hebdomadaires,
- l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés
 conformément aux textes réglementaires relatifs au cadre d'emplois des techniciens territoriaux,
- de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,
- les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget.

4 – Autoriser le Président à signer le marché à procédure adaptée (accord-cadre à bons de commande) « Prestation de broyage des déchets verts »

Le Président explique à l'assemblée que ce marché est passé selon une procédure adaptée (accord-cadre à bons de commande) et qu'il a pour objet la prestation de broyage des déchets verts réceptionnés sur les aires de dépôt situées sur les communes de Vallon-Pont-d'Arc, Les Vans, Ruoms, Saint-Remèze, Rosières et Valgorge.

Il en décrit les modalités précises :

- Le marché est composé d'un seul lot.
- Il s'agit d'un accord cadre à bons de commandes comportant un minimum et un maximum.
- La durée du marché est de 4 ans (1 an renouvelable trois fois un an).

Le Président donne lecture à l'assemblée du rapport d'analyse des offres réalisé par ses services qui indique que deux offres ont été reçues et jugées conformes. Il propose de valider le classement proposé et de retenir l'offre de l'entreprise classée en première position selon les conditions suivantes :

SALLIANCE ENVIRONNEMENT (30250 Sommières)

- Montant du marché :

Montant minimum, selon DQE sur durée totale du marché (4 ans)

33 000 €ht/4 ans

Montant maximum, selon DQE sur durée totale du marché (4 ans)

132 000 €ht/4 ans

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents décide de valider le classement proposé et autorise le Président à signer le marché et tous documents se rapportant à ce marché avec l'entreprise ALLIANCE ENVIRONNEMENT – 30250 Sommières selon les conditions énoncées dans l'exposé.

5 – Autoriser le Président à signer le marché à procédure adaptée (accord-cadre à bons de commande) «Marché de fourniture de charbons actifs en grains pour la station de traitement des lixiviats du SICTOBA» suite à déclaration d'infructuosité, passage en marché sans publicité ni mise en concurrence selon l'article R2122-2 alinéa 3 code commande publique

Aucune offre ne nous était parvenue sur la plate-forme lors de l'avis d'appel public à la concurrence, ce marché a donc été déclaré infructueux. Des discussions ont être engagées avec des sociétés qui pouvaient produire une offre pour cette prestation.

Deux offres ont été reçues mais aucune n'a été jugée comme étant conforme, ce marché est donc classé sans suite.

6 - Etat d'avancement des dossiers suivants :

6.1 – Travaux de réhabilitation de l'alvéole 1 du casier 5

Suite aux pluies de la mi-décembre 2020, le talus ouest de l'alvéole 1 s'est effondré dans la nuit du 17 au 18 décembre.

Les recherches de responsabilités sont en cours et le chantier est donc arrêté.

Ces pluies ont été à l'origine d'entrées d'eau dans l'alvéole, ce qui a généré un surplus de lixiviats pour lesquels le syndicat a demandé aux experts d'être indemnisé. Le montant total de l'indemnisation demandée s'élève à 72 871€. Une réunion est prévue le 9 mars avec les experts pour examiner notre demande.

Concernant l'éboulement, l'expertise est achevée et les travaux de reprise du talus ouest vont démarrer le 7 mars.

Néanmoins, le syndicat est en désaccord car sans preuve de leur bonne tenue dans le temps, les 2 autres talus doivent selon nous être repris.

Nous sommes donc dans l'attente des réponses des entreprises sur ce sujet, si elles sont jugées comme étant non satisfaisantes, nous engagerons une expertise judiciaire.

6.2 – <u>DSP avec le SIDOMSA pour la création et l'exploitation d'une installation de production de Combustibles</u>
Solides de Récupération et matières premières secondaires à partir des déchets ménagers, valorisation des fractions extraites et élimination des refus

L'inauguration se déroulera le 19 mai à 11h sur site, tous les délégués sont invités.

6.3 – <u>DSP avec le SYPP et le SYTRAD pour la modernisation et l'exploitation du centre de tri de Portes Lès</u> Valence et ses prestations annexes

Depuis le 1^{er} novembre, l'ensemble de nos tonnages de flux multimatériaux sont envoyés vers ce nouveau centre de tri.

Un avenant est en cours de discussion avec le délégataire au sujet de la modification des flux en entrée du centre de tri (une partie du flux du SYTRAD est désormais un flux multimatériaux, ce qui n'était pas prévu au contrat) et de la qualité du flux qui comporte un taux de refus plus élevé que celui initialement prévu au contrat.

A ce titre le Président fait remarquer que sur les 3 collectivités formant le groupement, le flux comportant le taux de refus le plus élevé est celui du SICTOBA.

Des tests sont en cours pour mesurer l'impact de la modification des apports et de leur qualité par rapport au niveau de performance attendu.

Une journée de visite sera organisée pour les délégués courant mai/juin.

6.4 - Etude d'opportunité d'un transfert de la compétence collecte au SICTOBA

Le bureau d'études retenu est un groupement composé de VERDICITE, SEMAPHORES et ADALTYS.

Dans le cadre de la phase d'état des lieux, il a été demandé aux Communautés de communes de communiquer des données au groupement pour le 15 septembre.

La réunion de lancement s'est déroulée le 27 septembre.

La réunion de rendu de l'état des lieux se déroulera le 11 mars à 10h.

6.5 - Champ solaire photovoltaïque sur les casiers 1 à 4 de l'ISDND

La mise en place des structures métalliques qui vont accueillir les panneaux est achevée sur l'ensemble des casiers, la majorité sont équipées de panneaux.

Le raccordement électrique au réseau est en cours de réalisation.

La mise en service de l'installation prévue initialement pour la fin de l'année 2021 est décalée compte tenu du retard pris dans les travaux. Une rencontre avec la Générale du Solaire est organisée prochainement.

6.6 - Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés - PLPDMA

La cinquième réunion du Comité de pilotage s'est déroulée le 16 février.

Les élus ont pu échanger sur l'avancement du programme d'actions : action Oui pub en cours, familles zéro déchets, food-box, bâches points tri, fontaines à eaux et bilan des animations scolaires.

Concernant les animations auprès des scolaires l'action est achevée :

- Plus de 50 animations ont été réalisées du 4/01 au 11/02.
- Environ 1 250 élèves ont été sensibilisés.

Pour ce qui est de l'avancement de la mise en place des aires de compostage de quartier, à ce jour 66 sont en fonctionnement.

La date de la prochaine réunion n'a pas encore été fixée.

7 - Questions diverses

- ✓ Prochaine réunion du Comité Syndical :
- Date non fixée.
- ✓ Site internet du SICTOBA :
- www.sictoba.fr

Le Président,

Jean-François BORIE.

